

Privilège—M. McGrath

Madame le Président, on décèle une stratégie dans le comportement du gouvernement actuel et j'espère que les exemples que je vous soumettrai vous convaincront qu'il y a matière à question de privilège. La première fois, le gouvernement a dépensé un quart de million de dollars pour nous convaincre du bien-fondé d'une décision qu'il avait déjà prise, soit de se porter acquéreur d'un avion chasseur. Cette campagne a eu lieu avant l'écrasement de l'appareil d'essai. En fait, il s'agissait d'une publicité de complaisance et de gratification qui n'avait absolument rien à voir avec l'éducation ou l'information, ayant plutôt été motivée par des facteurs politiques.

Mon collègue soulève maintenant la question de la publicité sur la situation énergétique, publicité trompeuse au possible.

Une voix: C'est faux!

M. Hnatyshyn: Trompeuse et mensongère. Ces messages publicitaires tentent de convaincre les Canadiens qu'ils n'ont rien à craindre du côté des approvisionnements énergétiques futurs, alors que l'on sait très bien que sévit actuellement une crise de l'énergie. J'en viens maintenant à la question dont la Chambre est saisie. Il s'agit d'un débat qui porte sur les principes fondamentaux, les assises même de notre pays, de notre constitution. On a déjà assisté au Canada à des manifestations de cynisme politique. Mais je doute qu'on soit déjà allé jusqu'à dépenser 6 millions de dollars chaque fois que le ministre d'État chargé du multiculturalisme prend la parole au cabinet. C'est le comble du cynisme politique, et justement à propos d'une question très grave qui me tient énormément à cœur ainsi qu'à tous les députés à la Chambre.

Je termine, madame le Président, en disant ceci: une note de service a été étudiée par le cabinet, elle a fait l'objet d'une fuite, et son existence a été reconnue par le ministre et le premier ministre (M. Trudeau) lui-même. Pour que nous ne perdions pas de vue la gravité de la décision prise par le gouvernement en lançant cette campagne publicitaire, je vais citer un passage de cette note de service. C'est environ 6 millions de dollars qui sont en cause pour le moment à propos de la constitution, mais il est fort possible que l'on dépense beaucoup plus d'argent; en fait, pour l'ensemble de la publicité, on estime maintenant que les dépenses totales pourraient dépasser 50 millions.

● (1520)

Je crois qu'un comité devrait être saisi de la question des conseils que reçoit le gouvernement et chargé de recommander à la Chambre des directives concernant la publicité du gouvernement. Si on considère ce que le ministre a recommandé au cabinet par l'entremise de ses conseillers, il y a une raison de plus de faire étudier la question par le comité permanent des privilèges et élections.

J'aimerais vous citer un extrait de cette note de service qui explique comment le gouvernement procède pour faire cette publicité sur le débat constitutionnel:

Mais une fois que le gouvernement a décidé ce qu'il a l'intention de faire et que le Parlement a été rappelé pour étudier le projet, le rôle de la publicité

change. A ce moment-là, les fonds publics sont utilisés pour vanter les mérites de la position adoptée par le parti au pouvoir sans que les partis d'opposition disposent de fonds semblables. Ainsi, l'opposition n'a aucune façon efficace de répondre, contrairement aux provinces qui peuvent et qui ont effectivement répondu au cours de l'été en lançant leurs propres programmes de publicité. Dans ces circonstances, les ministres doivent décider si la publicité est politiquement légitime.

Cette situation, madame le président, en dit long sur l'intrusion de cette publicité à la Chambre des communes et sur l'effet adverse qu'elle a sur mes fonctions de député ainsi que sur les vôtres, alors que nous avons été élus pour représenter nos électeurs convenablement. Nous sommes en train de transformer toute cette question de réforme constitutionnelle, en fait toute grande question qui se pose pour le pays, en une guerre de publicité entre différents niveaux de gouvernement et entre le gouvernement qui a le pouvoir de dépenser et l'opposition dont le rôle est de faire une critique constructive des programmes du gouvernement.

Jamais n'a-t-on aussi empiété au Parlement sur les droits des députés dans le cadre d'une question de cette importance? J'approuve fermement la motion qu'a présentée mon collègue le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath).

Mme le Président: Je vois que plusieurs députés veulent intervenir à propos de cette question. Je remercie le député que nous venons d'entendre d'avoir essayé, tout au moins dans une partie de son discours, de s'en tenir aux raisons pour lesquelles il croit la question de privilège justifiée. Je rappelle aux députés qui ont l'intention de prendre la parole qu'à cette étape-ci des travaux j'essaie de déterminer la justification de la question de privilège. Je serais reconnaissante aux députés de s'en tenir à ce qu'ils considèrent comme les motifs qui la justifient.

La question de privilège ne me semble pas encore justifiée à première vue, mais je n'en suis pas arrivée à la conclusion contraire non plus, c'est pourquoi j'essaie de connaître les raisons qui la justifierait. Je serais reconnaissante aux députés de s'en tenir à cela au lieu de débattre la question en soi.

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, en prenant la parole pour démontrer que le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a soulevé la question de privilège à juste titre, je conviens avec vous qu'il s'agit de déterminer si on a porté atteinte de quelque façon à mes privilèges et à ceux de mes collègues de participer à la prise de décision sur la résolution proposée. Nous devons situer la question dans son contexte, étant donné que le gouvernement a mené une campagne publicitaire pendant tout l'été pour faire connaître aux Canadiens sa position sur le renouvellement de la constitution. Certains députés ont déclaré ici à la Chambre, avant l'ajournement d'été, que c'est au Parlement qu'il faut d'abord débattre cette question.

C'est maintenant que ce débat a lieu à la Chambre. Le premier ministre (M. Trudeau), dans le message qu'il a adressé au pays jeudi dernier a lui-même déclaré qu'il incombe au Parlement de débattre cette question. Il a également dit dans son discours: